

01 juin 1935

LA FINANCE ET LA POLITIQUE

A propos de la Kadischa

On critique – et violemment parfois – les abus de certaines sociétés concessionnaires étrangères, dans les pays de mandat. On a raison. Il faut être vigilant à l'égard de tout concessionnaire d'un service public, puisque de ces abus l'utilisateur, (et l'utilisateur c'est une ville ou un pays) peut souffrir. Mais ce qui nous dresse parfois contre ces sociétés, c'est leur qualité, l'usage qu'elles peuvent faire de leurs privilèges. Ce n'est en tout cas pas leur nationalité. La xénophilie politique ou économique est une absurdité et un non sens. Que penser alors des sociétés libanaises concessionnaires d'un service d'utilité publique.

A leur égard, nous avons le devoir d'être plus sévère, plus dur. Leur échec constitue, au point de vue économique, un véritable désastre : Il consacrerait le reproche souvent fait au Libanais de son inaptitude à travailler, à créer et à organiser, autrement que sous la forme de l'action individuelle. La discipline, la tenue, le souci constant de l'intérêt général exigés pour la gestion des sociétés anonymes, l'esprit de collaboration et de solidarité nécessaires à leurs succès seraient jugés définitivement incompatibles avec sa nature. On ne manquerait pas d'en tirer parti contre lui, du point de vue politique. L'épargne, gravement atteinte par des entreprises de cet ordre prendrait définitivement la fuite. Dans un pays où l'absence de capitaux est une des choses dont nous souffrons le plus, on voit le mal qui peut en résulter.

Certes, il faut encourager ces sociétés nationales. Mais il ne faut pas devenir leur complice, fermer les yeux sur les indélicatesses de leurs dirigeants, ni favoriser cette collusion de la politique et de la finance, au détriment de l'épargnant libanais. Dans ce cas, au contraire, il faut se montrer féroce presque, pour assainir un marché encore à ses débuts. A plus forte raison quand une affaire saine risque d'être ruinée par l'impéritie de ses dirigeantes.

Si nous voulons une réelle prospérité économique, nous n'y arriverons que par la création de sociétés groupant des capitaux suffisants. Être sans pitié pour les affaires galeuses et ne laisser subsister que celles qui sont nettes, et bien dirigées, est une condition nécessaire du succès. Autrement, on dégoûte à jamais les épargnants et on condamne notre redressement économique.

*

* *

D'une entreprise parfaitement saine, que ses dirigeants actuels risquent de mener à la faillite, - la société de la Kadischa fournit un exemple typique et bien malheureux.

A l'origine, la Kadischa était une entreprise hydro-électrique qui avait pour but la création, à Bécharré, d'une usine de 2400 chevaux de force installée, l'établissement d'une ligne à haute tension à 35.000 volts de Bécharré à Tripoli, et la distribution de l'électricité à Tripoli et aux villages avoisinants de la ligne à haute tension.

Les travaux avaient coûté environ cent mille livres libano-syriennes or. Le capital réparti en 20.000 actions de 5 livres or avait été avancé par les habitants de Bécharré et du Liban Nord.

L'entreprise, à ce moment, était bien gérée, bien dirigée, sous le haut contrôle de S.B. Mgr Arida, alors évêque de Tripoli. Lors des travaux, la société des Ciments libanais, à ce moment en cours de construction, avait besoin de courant électrique. L'usine de Bécharré n'avait pas la force suffisante pour le lui fournir. La société des Ciments s'adressa aux cheikhs Stephen et Caspard, concessionnaires de l'entreprise hydro-électrique du Abou Ali et leur proposa de leur racheter leur entreprise. Le Abou Ali permettait d'obtenir une force d'étiage d'environ 3000 chevaux et une puissance installée d'environ 3000 chevaux.

Pour éviter de voir deux sociétés hydro-électriques se concurrencer au Liban Nord, les dirigeants de la Kadischa, d'accord avec ceux du Abou Ali firent étudier cette dernière entreprise par une commission technique. Le rachat de la concession du Abou Ali par la Kadischa fut décidé.

Les travaux, depuis le barrage jusqu'à la fin du canal d'amenée des eaux, furent estimés à quatre-vingt-quatre mille livres libano-syriennes or ; les travaux de la conduite forcée de l'usine du Abou Ali estimés à un minimum de neuf millions de francs. Le capital de la Kadischa, de cent mille livres or, fut porté à deux cent soixante-quinze mille livres or. Les concessionnaires du Abou Ali, pour leur apport, reçurent pour quatre-vingt-quatre mille livres or d'actions. Le total des actions était ainsi porté à cinquante-cinq mille.